

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Nouveau règlement sur les produits de construction Abrogation Règlement 2011/305 2008/0098(COD) Modification Règlement 2019/1020 2017/0353(COD) Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.07 Industrie du bâtiment et de la construction 3.70.20 Développement durable 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce Priorités législatives Déclaration commune 2023-24 Déclaration commune 2022	

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/0094(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Règlement 2011/305 2008/0098(COD) Modification Règlement 2019/1020 2017/0353(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114; Règlement du Parlement EP 57
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Étape de la procédure	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/9/08752